

Mise à jour concernant l'influenza aviaire hautement pathogène

Le 22 juin 2022

Le message suivant provenant du Feather Board Command Centre (FBCC) contient des mises à jour importantes au sujet de la situation relative à l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP).

Depuis le début de l'épidémie, le 25 mars dernier, 20 élevages commerciaux et six petits troupeaux ont été infectés dans la province. Sept troupeaux proviennent des quatre offices avicoles de l'Ontario. Il n'y a pas eu d'autres cas positifs depuis le 18 mai. Le rétablissement est maintenant bien engagé. En raison de l'achèvement réussi des activités d'intervention spécifiques prescrites par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les zones infectées (la zone de 3 km autour des établissements infectés) ont maintenant été libérées pour toutes les zones sauf deux.

La surveillance post-éclosion (POS) est en cours dans plusieurs ZCP : les éleveurs soumettent chaque semaine à l'ACIA des Questionnaires sur la santé des troupeaux. S'il n'y a pas d'autres détections de cas de maladie pendant la période de surveillance post-éclosion et si toutes les exigences de POS ont été respectées, l'ACIA envisagera de révoquer la ZCP. De plus amples informations sont accessibles avec les liens suivants :

[Surveillance post-éclosion](#)

[Révocation des zones de contrôle primaire](#)

Des mises à jour sur les zones d'IAHP sont disponibles sur le site Web de l'ACIA : [Zones de l'influenza aviaire hautement pathogène -Agence canadienne d'inspection des aliments \(ACIA\) \(canada.ca\)](#). De plus amples informations sur les permis de l'ACIA et les conditions requises pour le contrôle des déplacements peuvent être obtenues [ici](#).

POUR LES PRODUCTEURS ET INDUSTRIES DES ZONES DE CONTRÔLE PRIMAIRE

Questionnaires sur la santé des troupeaux

À titre de rappel, maintenant que de nombreuses ZCP entrent maintenant dans la phase de surveillance post-éclosion (POS), tous les producteurs commerciaux (plus de 300 oiseaux) dans les ZCP doivent soumettre des questionnaires hebdomadaires sur la santé des troupeaux (QST) pour que la zone soit révoquée. La surveillance post-éclosion dans les ZCP est requise pendant au moins 28 jours après la fin de la décontamination primaire. Cela signifie que l'ACIA doit recevoir des QST chaque semaine pendant au moins quatre semaines après le début de la surveillance post-éclosion de la ZCP. Les QST doivent être remplis chaque jour et soumis chaque semaine, et ce, sans aucun retard.



Nous vous rappelons aussi que tant que la ZCP n'a pas été révoquée, vous êtes également tenu de continuer à respecter tous les aspects des règles actuelles de contrôle des déplacements. Les permis spécifiques ne peuvent être délivrés que si toutes les exigences actuelles sont respectées, y compris les tests préalables aux déplacements et la soumission des QST.

Surveillance des oiseaux morts (DBS)

L'ACIA offre l'option de la surveillance des oiseaux morts (DBS) comme solution de rechange à l'analyse des oiseaux vivants à la ferme dans le cadre des exigences relatives aux oiseaux vivants qui entrent ou sortent d'une zone de contrôle primaire. Cette option pose moins de risque en matière de biosécurité et a un impact moindre sur le bien-être des animaux.

Nous vous rappelons que l'ACIA exige que **deux protocoles de DBS** soient effectués dans la semaine précédant votre envoi, et que ceux-ci ne peuvent pas être faits des jours consécutifs. Veuillez vous assurer de planifier adéquatement et de contacter l'ACIA à l'avance pour **TOUTES** vos expéditions d'oiseaux prévues afin de planifier votre collecte de DBS et de suivre de près les instructions fournies par l'ACIA concernant les protocoles d'échantillonnage et de nettoyage des bacs.

MISES À JOUR SUR L'IAHP – NOUVEAU CALENDRIER

Les mises à jour sur l'IAHP fournies par la FBCC, conçues pour les producteurs qui se trouvent dans les zones ciblées et pour le personnel de l'industrie qui fait des affaires dans ces zones, seront dorénavant diffusées une fois par semaine, soit **chaque jeudi à midi**, jusqu'à nouvel ordre.

RAPPEL IMPORTANT POUR TOUS LES PRODUCTEURS DE VOLAILLE ET LES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE

Le 26 mars 2022, le FBCC a annoncé que l'ensemble de l'industrie avicole de l'Ontario DOIT suivre des mesures de biosécurité renforcées (énumérées [ici](#)). Même si nous progressons vers un retour à la normale, nous rappelons aux producteurs qu'ils doivent disposer d'un équipement de protection individuelle (EPI) de biosécurité approprié pour eux-mêmes, leurs employés et toute personne entrant dans leurs installations.

Si les oiseaux présentent des signes de maladie, les producteurs doivent immédiatement appeler leur vétérinaire. Il leur est également recommandé de communiquer avec la ligne d'assistance téléphonique du FBCC, accessible 24 heures sur 24, au 1-877-SOS-BYRD, et avec le bureau de leur office respectif.



OBTENIR DU SOUTIEN ADDITIONNEL

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (OMAFRA) dispose de ressources pour aider ceux concernés à traverser cette période difficile. Visitez les ressources sur la [santé mentale à l'intention des agriculteurs – soutien immédiat](#), ou composez le 1-866-267-6255 pour le Farmer Wellness Initiative, qui offre aux producteurs et aux membres de leur famille la possibilité d'obtenir des séances gratuites avec un professionnel de la santé mentale.

VOUS SEREZ INFORMÉS

Le FBCC s'engage à fournir des communications en temps voulu à l'industrie avicole de l'Ontario et continuera à vous tenir au courant de l'évolution de la situation. Le personnel du FBCC collabore avec l'ACIA et l'OMAFRA pour prendre en main la situation et travailler à la continuité des activités de l'industrie avicole. Si ce n'est pas déjà fait, veuillez visiter le [site Web du FBCC](#) et inscrivez-vous aux alertes de maladies.

